

Dossier de Presse

« Et vous, êtes-vous prêts à agir ? »

À travers son initiative «Engagés pour la nature»,
l'OFB invite les collectivités et les entreprises
à agir en faveur de la biodiversité.

Lundi 5 Octobre 2020



© Michaël Delorme / Office français de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Sa priorité est de répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant. Placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique (MTE) et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), l'établissement a vu le jour le 1^{er} janvier 2020. Il regroupe les agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Contacts Presse :

Contact OFB :

Florence Barreto

01 45 14 88 57

06 98 61 74 85

florence.barreto@ofb.gouv.fr

Romane Dondi

01 45 14 37 08

07 63 32 69 89

romane.dondi@ofb.gouv.fr

Office français de la biodiversité

5 allée Félix Nadar

94300 Vincennes

www.ofb.gouv.fr



@OFBiodiversite

Agence Rumeur Publique :

01 55 74 84 91 - ofb@rumeurpublique.fr

SOMMAIRE

Éditorial	3
I - L'initiative « Engagés pour la nature », qu'est-ce que c'est ?.....	5
II - Une campagne de mobilisation basée sur les attentes des français	8
III - « Territoires engagés pour la nature », les collectivités locales se mobilisent.....	11
IV - « Entreprises engagées pour la nature », encourager les entreprises à agir en faveur de la biodiversité.....	14
V - Les engagés témoignent.....	16
VI - Les grands rendez-vous en lien avec «Engagés pour la nature».	18
VII - La biodiversité en France, c'est.....	19
VIII - L'Office français de la biodiversité, un nouvel établissement public de l'État pour protéger et reconquérir la biodiversité	20



“Et vous, êtes-vous prêts à agir ?”

Le temps est à l'action. Tous les rapports scientifiques le démontrent, l'érosion de la biodiversité est indéniable et nécessite d'opérer des « changements transformateurs » dans nos modes de vie. L'IPBES nous y a invité en 2019, il reste du chemin à parcourir.

Pour cela, la mobilisation de tous est indispensable. Aux premiers rangs des acteurs incontournables qui peuvent s'engager à changer, les entreprises et les collectivités locales ont des marges de manœuvre et des atouts importants pour intégrer le respect de la biodiversité dans leur cœur d'activité.

Beaucoup le font déjà, des chefs d'entreprises et des élus prennent des initiatives en faveur de la biodiversité. Mais il s'agit à présent de faire front commun, de s'entraider et de s'inspirer des meilleures pratiques pour mettre en œuvre des actions concrètes.

Les Français, comme le montrent les sondages, ont des attentes fortes envers les acteurs socio-économiques sur leurs territoires.

Après la campagne menée par l'OFB cet été vers les citoyens, nous appelons collectivités et entreprises, qu'elles soient petites ou grandes, novices ou expérimentées, à faire plus. Nous les invitons à réinterroger leurs choix au regard des impacts sur la biodiversité.

La crise que nous vivons aura aussi mis en lumière les interrelations entre santé et biodiversité ainsi que l'impact négatif des pressions exercées par l'homme sur la nature. Je suis intimement persuadé qu'ensemble, et encore plus en cette période où la prise de conscience est réelle, nous pouvons faire bouger les lignes.

Et vous, êtes-vous prêt à agir ?

Pierre Dubreuil, directeur général de l'Office français de la biodiversité



1 FRANÇAIS SUR 2
ATTEND
DES ENTREPRISES
QU'ELLES S'ENGAGENT
POUR LA NATURE.
ET VOUS, ÊTES-VOUS
PRÊTS À AGIR ?



Dans cette période de relance économique, à l'aune des enseignements de la crise sanitaire, c'est le moment de réinterroger nos choix et la manière dont nous avons envie de vivre, nous nourrir, habiter, circuler, consommer, produire, commercer... C'est le moment, pour vous, entreprises françaises de toutes tailles : TPE, PME, ETI, grandes entreprises, multinationales... de placer la biodiversité au cœur de vos métiers. Votre activité en dépend, et la biodiversité peut être un atout pour votre business model. L'OFB vous donne l'opportunité de vous révéler et vous invite à changer la donne. Rejoignez le programme « Entreprises engagées pour la nature » - Act4Nature France ». engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises

OFB. PROTÉGER LA NATURE, DE TOUTES NOS FORCES.



60 % DES FRANÇAIS,
PENSENT
QUE LES TERRITOIRES
S'ENGAGENT
POUR LA NATURE.
ET VOUS, ÊTES-VOUS
PRÊTS À AGIR ?



La crise sanitaire a mis en lumière l'impact négatif des pressions exercées par les activités humaines sur la nature. La transition écologique nous est indispensable ! Collectivités territoriales, la biodiversité est dans les territoires, elle est un atout pour le bien être de vos habitants et pour construire un développement équilibré. Pour faire bouger les choses, engagez-vous ! L'OFB vous donne l'opportunité d'agir et de le faire savoir. Rejoignez le programme « Territoires engagés pour la nature » engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires

OFB. PROTÉGER LA NATURE, DE TOUTES NOS FORCES.

L'initiative « Engagés pour la nature », qu'est-ce que c'est ?



© Daniel Joseph-Reinette / Terra

L'érosion de la biodiversité ne cesse de progresser, c'est le constat dressé par le rapport 2019 de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques). Les changements nécessaires à l'amélioration de cette situation ne sont possibles qu'avec la mobilisation de l'ensemble de la société.

« Engagés pour la nature » est une initiative du plan biodiversité portée par l'Office français de la biodiversité. Cette initiative vise à inciter les collectivités, les entreprises, mais aussi les associations, les fédérations et les syndicats à s'engager en faveur de la biodiversité.

Cette initiative donne des clefs pour changer aux acteurs, et les accompagne dans leur mobilisation vers une meilleure prise en compte de la biodiversité et du vivant.

Les objectifs :

- **Faire émerger des engagements volontaires et des projets en faveur de la biodiversité.** L'OFB met à disposition un guide pour l'action qui permet aux acteurs de faire le premier pas, voire de s'inscrire dans une démarche au long cours sur plusieurs années.
- **Reconnaître et valoriser la qualité** de ces engagements, par un processus transparent d'évaluation.
- **Donner accès aux acteurs à des moyens privilégiés de mise en œuvre** (accompagnement, financement, valorisation, etc.)
- **Susciter des partenariats, des coopérations, des initiatives collectives** qui permettent de valoriser et étendre l'action.

LE PLAN BIODIVERSITE POUR LA FRANCE METROPOLITAINE ET L'OUTRE-MER

Le plan biodiversité, adopté le 4 juillet 2018 par le Gouvernement en collaboration avec les collectivités, les ONG, les acteurs socio-économiques et les citoyens, fixe 5 enjeux majeurs. Il a pour objectif de placer la biodiversité au cœur des politiques publiques. Il a également l'ambition d'inciter à la mobilisation citoyenne.

5 enjeux pour agir

- ▶ Limiter la consommation de l'espace et préserver les milieux
- ▶ Protéger les écosystèmes et certaines espèces emblématiques et menacées
- ▶ Préserver la mer et le littoral
- ▶ Prendre en compte le lien entre santé et environnement
- ▶ Permettre la transition de nos modèles de production et de consommation

A qui s'adresse l'initiative ?

Afin d'engager le plus de parties prenantes possibles, « Engagés pour la nature » se décline auprès de trois types de publics et de trois programmes :

- Les collectivités avec la reconnaissance **Territoires engagés pour la nature**
- Les entreprises avec la reconnaissance **Entreprises engagées pour la nature-act4nature France**
- Les autres acteurs (associations environnementales, culturelles, sportives, d'élus et d'entreprises, fédérations professionnelles, mouvements de jeunesse, syndicats de salariés, structures d'inclusion sociale) peuvent solliciter la reconnaissance **Partenaires engagés pour la nature**.



Les grands principes

- S'adapter à la spécificité de chaque type d'acteurs en proposant des solutions adaptées et des objectifs accessibles.
- Toucher le plus grand nombre : les têtes de réseaux et les acteurs individuels, les grandes organisations comme les plus petites, les initiés et les débutants en matière de biodiversité. La pluralité des types de structures engagées permet de construire un maillage d'actions concrètes à différentes échelles.
- Accompagner des démarches d'amélioration continue, pour pérenniser et adapter les actions mises en place.
- Assurer la transparence de la reconnaissance. Chaque territoire et chaque entreprise doivent pouvoir être identifiés comme tel.
- Utiliser des critères d'évaluation simples et partagés.
- Valoriser les initiatives, communiquer et partager les bonnes pratiques.



© Philippe Massit / Office français de la biodiversité

Une initiative fondée sur trois piliers

L'OFB, porteur de l'initiative, a structuré les programmes autour de trois piliers qui permettent l'élaboration et la mise en place par chaque acteur d'un plan d'actions concrètes adapté à son niveau.

Ces points, indispensables à la formalisation d'actions, permettent de construire un projet sans prérequis, sur la base du volontariat et qui participe à une synergie de mises en oeuvre.

① L'accompagnement des structures novices

Pour éviter que seuls les plus convaincus ne s'engagent, un accompagnement en amont et des outils sont proposés aux structures volontaires, qu'elles soient novices ou non, en matière d'engagement pour la protection de la biodiversité.

② La reconnaissance d'engagements volontaires dans une démarche de progrès

L'objectif principal est d'être dans une démarche d'amélioration continue et de faire mieux année après année. Aussi, tous les acteurs peuvent s'engager, quel que soit leur situation initiale en matière de prise en charge des enjeux de biodiversité. Chaque structure a quelque chose à mettre en place, peu importe son degré de connaissances et d'actions préalablement réalisées en matière de biodiversité.

③ L'animation d'une communauté d'acteurs et de pratiques

Les échanges de pair à pair entre les acteurs engagés permettent à chacun de trouver de nouvelles sources d'inspiration pour poursuivre son projet : capitalisation des bonnes pratiques et essaimage sont au coeur de l'initiative.



© Arnaud Bouissou / Terra

La valorisation des engagés

En plus de la reconnaissance obtenue, les « Engagés » bénéficient d'une mise en visibilité de leur démarche et actions concrètes :

- Lors d'événements nationaux et internationaux tels que les Assises nationales de la biodiversité et économie, le Forum biodiversité et économie, le Salon des maires et des collectivités locales ou encore le Congrès mondial de la nature de l'UICN. Cela leur octroie la possibilité de fédérer des acteurs autour de leur entreprise et territoire tout en valorisant leur coeur d'activité.

- Sur les plateformes dédiées via une page spécifique à l'engagé qui pourra être alimentée par des témoignages textes ou vidéos. Ce retour d'expérience est utile pour leurs pairs et futurs engagés, mais permet également une valorisation de leur démarche.

- Le « club des engagés » avec des temps d'échanges pour se rencontrer, faire connaître et partager ses actions et bonnes pratiques.

Une campagne de mobilisation basée sur les attentes des français.

La prise de conscience de la nécessité de mener des actions en faveur de l'environnement est de plus en plus présente au sein de la société. Il est essentiel que les sujets liés à la biodiversité, et plus largement à la préservation de la nature, deviennent majeurs au sein des préoccupations de la population française.

L'Office français de la biodiversité, acteur sur ces questions, propose aux collectivités et aux entreprises de s'inscrire dans une démarche transparente et dédiée à la mise en place d'actions concrètes. Faire partie de l'initiative « Engagés pour la nature », c'est comprendre que chacun a un rôle à jouer, que chaque acteur se doit de s'interroger sur ses choix, ses modes de fonctionnement et de consommation. Aujourd'hui, l'OFB incite à prendre part à la mobilisation grâce à une campagne de communication grand public tournée vers les collectivités et les entreprises.

L'engagement en faveur de la préservation de la biodiversité permet d'interroger les acteurs économiques et les collectivités vis-à-vis de leurs pratiques de travail, et plus largement de leur mode de vie.



© Laurent Mignaux / Terra

Cette campagne de mobilisation est illustrée par deux visuels à destination des collectivités et des entreprises.

Ces deux propositions soulignent les attentes des Français :

« 1 Français sur 2 attend des entreprises qu'elles s'engagent »¹, « 60% des Français pensent que les territoires s'engagent pour la nature »².

Ces chiffres sont accompagnés d'une même accroche : « Et vous, êtes-vous prêts à agir ? ». Insérés dans une représentation graphique simple et épurée, ces phrases interrogent les principaux acteurs français sur leur capacité d'engagement en faveur de la biodiversité.

L'idée est de se baser sur la perception des français vis-à-vis des engagements des acteurs territoriaux et économiques, pour pousser ceux-ci à prendre part à l'initiative



60% DES FRANÇAIS, PENSENT QUE LES TERRITOIRES S'ENGAGENT POUR LA NATURE. ET VOUS, ÊTES-VOUS PRÊTS À AGIR ?

La crise sanitaire a mis en lumière l'impact négatif des pressions exercées par les activités humaines sur la nature. La transition écologique nous est indispensable ! Collectivités territoriales, la biodiversité est dans les territoires, elle est un atout pour le bien-être de vos habitants et pour construire un développement équilibré. Pour faire bouger les choses, engagez-vous ! L'OFB vous donne l'opportunité d'agir et de le faire savoir. **Rejoignez le programme « Territoires engagés pour la nature »** engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires

OFB. PROTÉGER LA NATURE, DE TOUTES NOS FORCES.



1 FRANÇAIS SUR 2 ATTEND DES ENTREPRISES QU'ELLES S'ENGAGENT POUR LA NATURE. ET VOUS, ÊTES-VOUS PRÊTS À AGIR ?

Dans cette période de relance économique, à l'aune des enseignements de la crise sanitaire, c'est le moment de réinterroger nos choix et la manière dont nous avons envie de vivre, nous nourrir, habiter, circuler, consommer, produire, commercer... C'est le moment, pour vous, entreprises françaises de toutes tailles : TPE, PME, ETI, grandes entreprises, multinationales... de placer la biodiversité au cœur de vos métiers. Votre activité en dépend, et la biodiversité peut être un atout pour votre business model. L'OFB vous donne l'opportunité de vous révéler et vous invite à changer la donne. **Rejoignez le programme « Entreprises engagées pour la nature - Act4Nature France »** engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises

OFB. PROTÉGER LA NATURE, DE TOUTES NOS FORCES.

© L'Agence Verte

¹ Baromètre de notoriété de l'OFB et indice d'adhésion à ses missions et aux enjeux de la biodiversité – février 2020 – p.13

² Trend Report TBWA / Insight we trust, RSE Edition – février 2020 – p.18 - https://www.tbwa-corporate.com/wp-content/uploads/2020/02/iwt-rse_tbwa-corporate_2020-1.pdf

Une plateforme unique pour l'ensemble de l'initiative

« Engagés pour la nature », ce sont 3 programmes distincts regroupés sur une même plateforme web. L'Office français de la biodiversité a créé un espace dédié à chaque programme pour orienter et donner de l'information à chaque acteur. Grâce à ce point d'entrée unique, toutes les informations nécessaires à la création d'une candidature sont accessibles. Plaquettes de présentation, aide au dépôt de candidature, événements à venir et témoignages, tout est fait pour simplifier la démarche des futurs engagés.

BIODIVERSITÉ. TOUS VIVANTS !

ENGAGÉS POUR LA NATURE : ET SI VOUS PASSIEZ À L'ACTION ?

TERRITOIRE

Communes ou intercommunalités, urbaines ou rurales, débutantes ou initiées en matière de biodiversité : misez sur la biodiversité pour un territoire ou il fait bon vivre.

EN SAVOIR PLUS

ENTREPRISE

Entreprises de toutes tailles, de tous secteurs d'activités, débutantes ou initiées en matière de biodiversité : faites de la biodiversité un atout pour votre entreprise.

EN SAVOIR PLUS

PARTENAIRE

Associations environnementales, culturelles, sportives, d'élus ou d'entreprises, mouvements de jeunesse, syndicats de salariés, structures d'inclusion sociale, etc. : faites de la reconquête de la biodiversité une ambition collective.

EN SAVOIR PLUS

"Engagés pour la nature" est une initiative du Ministère de la Transition écologique portée par l'Office français de la biodiversité. Elle se décline pour les entreprises, les territoires et les partenaires qui s'engagent en faveur de la biodiversité. Cette initiative vise à renforcer la mobilisation de l'ensemble de la société civile pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

Un dispositif

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

BIODIVERSITÉ. TOUS VIVANTS !

A découvrir sur <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr>

«Territoires engagés pour la nature», les collectivités locales se mobilisent !

► Miser sur la biodiversité pour un territoire où il fait bon vivre

Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d’actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales. Celles-ci sont, grâce à leurs ancrages, les mieux à même de répondre aux enjeux et aux spécificités de chacun des territoires.

Le programme s’adresse en priorité aux communes (villes et villages) et intercommunalités (communautés de communes, communautés d’agglomération, métropoles). Il est ouvert à toutes les collectivités infra-départementales, qu’elles soient rurales ou urbaines, métropolitaine ou ultra-marine, débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

Lorsqu’il est question de biodiversité, le rôle que les collectivités peuvent jouer est multiple :

- **Intégrer** de la biodiversité à l’ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d’espaces, éducation, culture etc.)
- **Mobiliser** les acteurs d’un territoire en proposant des projets en partenariat avec des associations, des acteurs économiques.
- **Agir** directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées.
- **Sensibiliser** pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et partager avec les citoyens et les acteurs locaux des priorités claires.
- **Inspirer** et essaimer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques.

L’OFB, avec les partenaires du programme (Services de l’État, Agences de l’eau, Conseil régional, Agences régionales de biodiversité, etc.) accompagne les collectivités dans le choix de leurs objectifs et la mise en place d’outils. Il organise notamment des webinaires et des événements pour échanger.

Il existe également des mutualisations avec d’autres actions. Dans le cadre du concours **Capitale de la biodiversité 2021**, par exemple, un questionnaire simplifié est proposé aux collectivités reconnues ou candidates au programme « Territoires engagés pour la nature » pour participer au concours.



© Céline Nowak / Office français de la biodiversité

Des enjeux spécifiques et des modalités adaptées, avec l'impulsion des régions

« Territoires engagés pour la nature » est un programme du ministère de la Transition écologique et de Régions de France, piloté par l'Office français de la biodiversité en partenariat avec les Agences de l'eau. Le programme est porté localement par des collectifs régionaux (Conseil régional, D(R) EAL, Direction régionale de l'OFB, Agences de l'Eau concernées, Départements volontaires) avec l'appui de partenaires.

Les enjeux et modalités peuvent donc être différents selon les régions. Les collectifs régionaux assurent le déploiement du programme, l'accompagnement des collectivités, l'évaluation et l'attribution de la reconnaissance ainsi que la valorisation des engagés à l'échelle locale et nationale.

Quand elles existent, les Agences régionales de biodiversité animent le programme dans leur territoire.



Pour faciliter la mise en place du plan d'action, une aide au dépôt de dossier d'autorisation et de financement des actions est possible.

Pour formaliser sa démarche, le futur engagé doit soumettre un plan d'action à un jury régional. Plusieurs critères sont alors nécessaires pour obtenir la reconnaissance :

► Être impliquant, cohérent et proportionné

Le but n'est pas de commencer trop d'actions qui ne pourront pas être menées à leur terme par manque de moyen, de temps ou de personnes à mobiliser.

► Être mesurable, révisable et inscrit dans une perspective d'amélioration continue.

L'agilité est une variable essentielle du programme, il est nécessaire de pouvoir s'adapter lorsque l'on construit quelque-chose vis-à-vis du vivant.

► Être impactant et additionnel.

L'innovation en matière de biodiversité est perpétuelle, il faut proposer des actions inédites et incluses dans un maillage d'autres initiatives.

► Être en lien avec l'action publique pour la biodiversité

Un bilan de l'exécution du plan d'actions est réalisé au terme de celui-ci.



Des enjeux forts pour la nature comme pour les territoires

Si la mobilisation des collectivités est essentielle à la reconquête de la biodiversité, les enjeux sont également forts pour les territoires car ils contribuent ainsi à :

Améliorer la qualité de vie et la santé des citoyens

Loire Forez Agglomération, communauté d'agglomération dans le département de la Loire, fait émerger la thématique « santé, environnement et biodiversité » au sein de sa collectivité. Elle encourage la structuration et le développement de la filière Plantes Médicinales et Aromatiques sur le territoire. Des actions de lutte contre l'antibiorésistance et contre les pollutions affectant l'homme et les écosystèmes sont également mises en place. Les acteurs du milieu de la santé de l'agglomération sont également sensibilisés aux enjeux de biodiversité.



© Séverine Bignon / Office français de la biodiversité

Améliorer le cadre de vie des habitants



© Olivier Vanucci

La communauté de communes du Pays Fléchois prévoit de créer un « réservoir de biodiversité » sur le site de la Monnerie. Cet espace, labélisé Pavillon Bleu depuis 2015, allie biodiversité, nature et sport. Dans le cadre du programme «Territoire engagé pour la nature», la construction de dispositifs d'accueil et de sensibilisation (observatoire ornithologique, développement de la ferme éducative de la Mergeoire), ou encore l'aménagement de biotopes favorables sont prévus.

Prévenir les risques environnementaux

Metz, Capitale de la biodiversité 2019 (catégorie grande ville), a choisi de mettre en place une politique de désimperméabilisation de ses cours d'écoles ainsi que d'autres bâtiments municipaux. Cette démarche permet de réduire les risques d'inondations et recharge les nappes phréatiques. Cela intègre également plus de nature en ville et améliore le cadre de vie des messins. En marge de cette initiative la ville développe la végétalisation des toitures.



© Corinne Forst / Office français de la biodiversité

Développer l'attractivité économique



© DR Grand Est / Office français de la biodiversité

La commune de Bischoffsheim, étudie, en partenariat avec les exploitations agricoles, les possibilités de mise en oeuvre d'une filière herbe de 175 hectares. Financé par la région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, ce projet a pour objectif de favoriser la mise en place de prairies grâce à des aides et à la mise en place de circuits d'approvisionnement plus courts et donc moins coûteux. Ce projet a également des enjeux de qualité de l'eau, problématique très présente dans la région.

« Territoires engagés pour la nature », les dates clés :

Mai 2019 : lancement du programme - Les candidatures sont ouvertes dans 6 régions.

Septembre 2020 : 155 collectivités reconnues « Territoires Engagés pour la Nature »

2022 : objectif de 1000 collectivités engagées

«Entreprises engagées pour la nature», encourager les entreprises à agir en faveur de la biodiversité !

Le programme « Entreprises engagées pour la nature-act4nature France » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des entreprises. En effet, elles ont, directement ou indirectement, un impact majeur sur la biodiversité et peuvent dépendre d'un certain nombre de services rendus par la nature.

Le programme est ouvert à toutes les entreprises quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, qu'elles soient débutantes ou initiées sur les questions de biodiversité.

En matière de biodiversité, le rôle des entreprises est multiple :

- ▶ Intégrer les enjeux de biodiversité à leur chaîne de valeur ou de production, leur chaîne d'approvisionnement ou encore les décisions d'investissements.
- ▶ Agir directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées.
- ▶ Fédérer et sensibiliser ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et partenaires pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et partager des priorités claires.
- ▶ Inspirer et essayer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques.

Des enjeux forts pour la nature comme pour l'entreprise

La forte interdépendance entre la biodiversité et les activités des entreprises rend les enjeux considérables tant pour la nature que pour les entreprises. Celles-ci sont susceptibles d'obtenir de nombreuses plus-values grâce à leurs actions :

- Se positionner sur de nouveaux marchés de produits ou de services « verts ».
- Sécuriser ses chaînes d'approvisionnement en matières premières et optimiser ses coûts.
- Anticiper la réglementation pour mieux gérer les obligations à venir.
- Accéder à des financements qui intègrent de plus en plus de critères environnementaux.
- Améliorer sa notoriété en répondant aux préoccupations et exigences environnementales croissantes des consommateurs et clients.
- Fédérer ses salariés en donnant du sens à l'activité et gagner en attractivité auprès des futures recrues.
- Innover en s'inspirant du vivant (biomimétisme, solutions fondées sur la nature...).
- Renforcer son ancrage territorial.



© Manuel Bouquet / Terra



© Jean-François Damois / Office français de la biodiversité

Qu'apporte la reconnaissance Entreprise engagée pour la nature-act4nature France ?

La reconnaissance « Entreprise engagée pour la nature-act4nature France » apporte à l'entreprise :

- Un accès à des outils (guide pour l'action, accompagnement au dépôt du plan d'action, recueil de bonnes pratiques) pour structurer et mettre en œuvre un programme d'actions concret et à fort impact sur la biodiversité ;
- La possibilité d'intégrer certaines de ses actions dans sa stratégie RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise).
- Le rayonnement et l'élan d'une dynamique multi-acteurs aux côtés de l'État, des fédérations professionnelles, des têtes de réseaux, des associations, des scientifiques, etc.
- Une visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ;
- Un accès au « club des engagés » pour échanger, partager de bonnes pratiques et créer de nouvelles synergies.

Comment participer ?

L'entreprise qui souhaite obtenir la reconnaissance « Entreprise engagée pour la nature-act4nature France » doit s'engager en deux étapes :

- ▶ **Signer au plus haut niveau de l'entreprise les [10 principes communs](#).**
- ▶ **Formaliser, dans l'année qui suit, un plan d'actions pluriannuel** (l'entreprise fixe elle-même la durée de ses engagements ; une période de 3 à 5 ans est recommandée).

Tous les contacts et les documents utiles sont disponibles sur :

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises/rejoindre-linitiative>

« Entreprises engagés pour la nature », les dates clés :

Décembre 2019 : 38 entreprises signataires des 10 principes communs lors du lancement du programme
Septembre 2020 : 34 nouvelles entreprises signataires des 10 principes communs
Octobre 2020 : Forum biodiversité et économie
Année 2020 / 2021 : des Rendez-Vous Biodiversité et Entreprises pour s'informer et échanger.

Les engagés témoignent !



Les Vignerons de Buzet - Entreprise engagée pour la nature

PIERRE PHILIPPE - Directeur général des Vignerons de Buzet



« Nous sommes une société coopérative viticole. Notre enjeu c'est de satisfaire le consommateur. On est dans un secteur qui souffre d'une baisse continue de consommation. C'est lié à l'attente que peuvent avoir les consommateurs en termes de réduction des pesticides et donc des questions liées à la biodiversité.

Notre responsabilité aujourd'hui est de prendre la parole et de reprendre des actions. On a de multiples actions comme l'implantation de haies entre les rangs de vignes, la réintroduction de certaines espèces et la diminution des pesticides.

L'idée c'est que les bonnes pratiques qu'on aura pu instaurer ici puissent s'étendre plus largement au-delà du périmètre de notre seule action viticole et qu'on puisse emmener d'autres de nos voisins dans la région à adopter des démarches similaires.»

Leurs actions :

- ▶ Réduction des pesticides
- ▶ Implantation de haies entre les rangs de vignes
- ▶ Réintroduction d'espèces végétales et animales

La municipalité d'Avignon - Territoire engagé pour la nature

PATRICE HENON - Directeur de projet Nature en ville et biodiversité à la ville d'Avignon

«La ville d'Avignon c'est une collectivité qui regroupe 2000 agents, 96000 habitants sur un territoire de 64km². La première action menée depuis janvier 2015, c'est le passage de la collectivité en zéro phyto. On préserve également les ressources en terme de biodiversité avec la création de zones protégées ou classées. Nous réalisons un parc urbain, qui sera à la confluence du Rhône et de la Durance.

Nous avons aussi entamé la création d'un Atlas de la Biodiversité Communale. Cet ABC a permis d'établir des actions pédagogiques et de valorisations, notamment la réalisation de cinq itinéraires de découvertes. Ces outils sont accessibles par l'ensemble des services mais sont aussi accessibles sur le portail de la ville pour que la population puisse consulter et découvrir les faunes et les flores sur le territoire d'Avignon. Quand on voit aujourd'hui les enjeux d'érosion de la biodiversité faunistique et floristique, il est important qu'à toutes les échelles on puisse intervenir pour pouvoir la préserver mais aussi la valoriser.»



Leurs actions :

- ▶ Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale
- ▶ Réalisation d'itinéraires découvertes
- ▶ Création de zones protégées ou classées

En savoir plus sur les Atlas de la Biodiversité Communale :

<https://abc.naturefrance.fr/>

La communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup - Territoire engagé pour la nature

THIERRY ALIGNAN - Chargé de projets gestion des milieux, agriculture et cadre de vie



« Nous menons une action de préservation des chauves-souris. On travaille, par exemple, avec les vignerons du territoire puisque la chauve-souris est un auxiliaire de culture, elle aide le vigneron, et l'agriculteur en général, en consommant entre 1500 et 3000 insectes par nuit. On s'est rendu compte qu'on pouvait générer une perturbation voire même pire, des destructions de gîtes et du coup des pertes potentielles de ces espèces-là dont certaines sont protégées. On a mis en place un plan d'action très concret et opérationnel sur la sensibilisation des employés et des entreprises qui sont susceptibles d'intervenir sur ses sites. On a également installé une porte métallique qui permet les allées et venues des chauves souris sans les contraindre et qui empêche une entrée inopportune dans le gîte de celles-ci. »

Leurs actions :

- ▶ Protection de l'habitat des chauves-souris
- ▶ Mise en place d'un plan de gestion, en collaboration avec un maraîcher local, de certaines parcelles patrimoniales
- ▶ Sensibilisation aux enjeux du territoire
- ▶ Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale



> Retrouvez l'intégralité de ces témoignages dans la playlist dédiée de notre chaîne Youtube :

https://www.youtube.com/playlist?list=PL6MJ0E_Nq6LRbg_65KDI1JAGPRf5RgygB

Les grands rendez-vous en lien avec «Engagés pour la nature» :



Assises Nationales de la Biodiversité
Les 7 et 8 octobre 2020 au Palais des congrès Paris-Saclay à Massy



Forum biodiversité et économie
Le 7 octobre 2020 au Palais des congrès Paris-Saclay à Massy.



Congrès mondial de la nature
Initialement prévu en juin 2020, la nouvelle date du Congrès mondial de la nature sera annoncée prochainement.

La biodiversité en France, c'est...



© Emmanuelle Rivas - OFB

• Une richesse incroyable :

10 % des espèces décrites dans le monde sont présentes en France (INPN 2019)

95 582 espèces en métropole

85 238 dans les Outre-mer

Les causes de l'érosion de la biodiversité sont bien identifiées : elles résultent des activités humaines. Elles n'ont pas toutes le même impact mais, en bien des lieux, leurs effets se cumulent.



1. L'artificialisation des sols : liée à l'étalement urbain et à la construction d'infrastructures, elle

cause **la perte, tous les 10 ans, de l'équivalent en superficie d'un département de la taille de la Seine-et-Marne.**



2. Les pollutions : l'air, l'eau, les sols, les sédiments sont contaminés par de multiples polluants.

68 500 tonnes de pesticides, soit l'équivalent d'environ 30 piscines olympiques, ont été épanchés sur les terres agricoles françaises en 2016. En 30 ans, les ventes de ces produits ont augmenté de 25 % !



3. La surexploitation des espèces : dans les eaux françaises, au moins **40 % des stocks de poissons**

ne sont pas exploités de façon durable.



4. Le changement climatique : le réchauffement climatique accentue les autres menaces

en exerçant une contrainte supplémentaire sur les espèces.

Les oiseaux migrateurs reviennent ainsi en France 6 jours plus tôt en 2017 par rapport à 1989 pour suivre des ressources (plantes, insectes...) dont l'émergence est de plus en plus précoce.



5. Les espèces exotiques envahissantes :

en 2016, 60 des 100 espèces considérées comme les plus envahissantes au monde ont été identifiées dans les Outre-mer (comme la Liane papillon à la Réunion ou encore l'Iguane Vert en Martinique).

• Un triste constat :

La France est le **6^e pays hébergeant le plus grand nombre connu d'espèces menacées** selon la Liste rouge de l'UICN.

• Quelques bonnes nouvelles....

+77 % en 30 ans de grues cendrées et autres oiseaux d'eau migrateurs sont venus hiverner en France ! Une bonne nouvelle que les scientifiques attribuent à l'instauration de réglementations efficaces protégeant les zones de repos de ces espèces migratrices.

L'environnement, un domaine porteur ? **L'offre de formation sur la biodiversité** est en augmentation, **+2.9 %** (augmentation observée pour la période allant de 2008 à 2015.) et **+38 %** tous domaines ayant trait à **l'environnement** confondus. On observe par ailleurs **4 fois plus** de participants dans les sciences participatives.

Les pesticides ont baissé de 21 % dans les cours d'eau en Outre-Mer.

Ces chiffres sont issus de **l'Observatoire National de la Biodiversité**, un projet multipartenarial piloté par l'OFB. À partir de données collectées, l'ONB conçoit et diffuse des indicateurs sur les grandes questions relatives à la biodiversité. Ses travaux sont publiés sur son site : <https://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>

L'Office français de la biodiversité, un nouvel établissement public de l'État pour protéger et reconquérir la biodiversité

L'OFB en 5 missions :

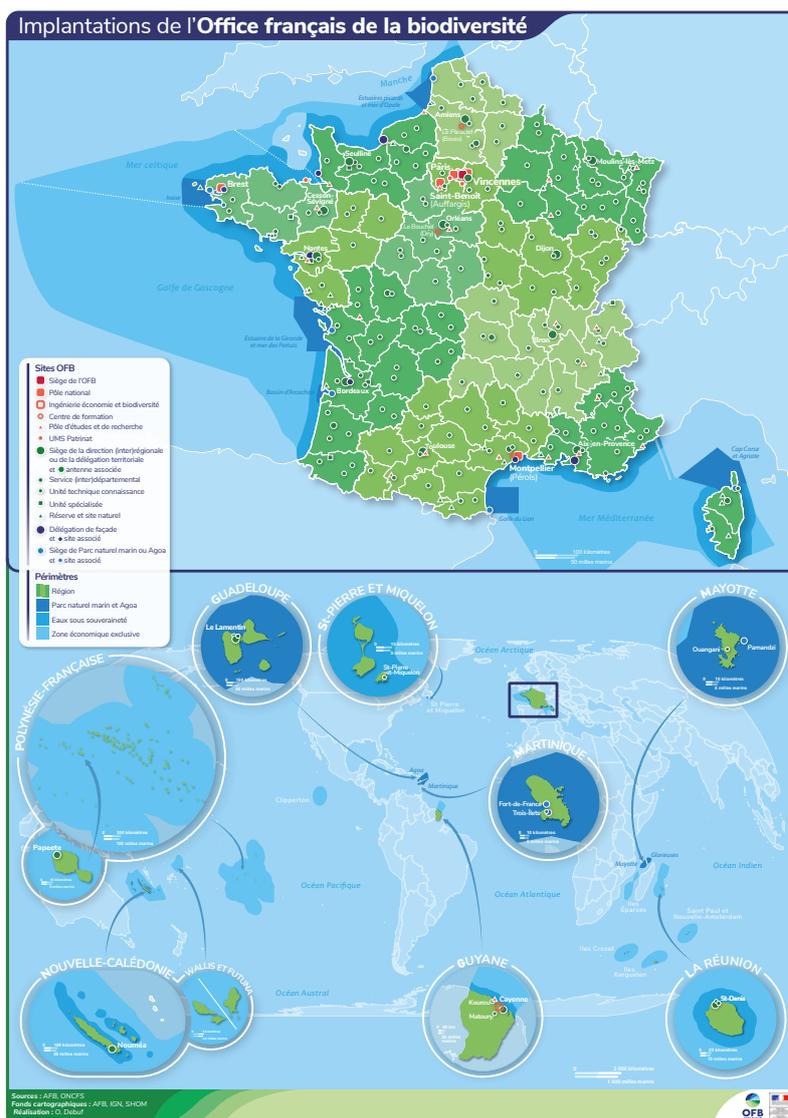
- ▶ Connaissance et expertise
- ▶ Appuis aux politiques publiques
- ▶ Une police de l'environnement
- ▶ La mobilisation de la société
- ▶ Appui et gestion des aires protégées

L'Office français de la biodiversité (OFB), établissement sous la tutelle du ministère de la Transition écologique (MTE) et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), a vu le jour au 1er janvier 2020. Il regroupe les agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Unir ces deux établissements publics impliqués dans la lutte

pour la protection de la nature, c'est rassembler deux expertises, celle des milieux d'eau douce et maritimes ainsi que celle des milieux terrestres et faire front commun pour affronter les menaces qui pèsent sur la biodiversité en France. Regrouper ces deux entités, dont les agents sont implantés partout dans l'Hexagone et dans les Outre-mer, c'est aussi agir pour la biodiversité à l'échelle locale.

Toutes ces missions s'exercent et se concrétisent dans les territoires.





Office français de la biodiversité

5 allée Félix Nadar
94300 Vincennes

www.ofb.gouv.fr

